

Petit à petit, l'aménagement du territoire

Aménagement du territoire : pierre après pierre, l'édifice prend forme. Et ce, malgré le débat malheureusement tronqué et démagogique provoqué par les adversaires de la loi lors de la dernière votation fédérale.

Témoin cet arrêt du Tribunal fédéral qu'il vaut la peine de rapporter (voir aussi le Bulletin d'information du délégué à l'aménagement du territoire, juillet 1976).

Historique de l'affaire. En 1936, G. R. achète, pour le prix de 2100 francs, une parcelle de 5822 mètres carrés dans la commune de Boudry (canton de Neuchâtel). En 1958, la parcelle est classée en zone rurale par un règlement communal. Dès le 14 février 1966 pourtant, la dite parcelle est soumise à un décret cantonal concernant la protection des sites naturels du canton; et selon l'article 2 de ce texte « il est interdit d'édifier des bâtiments servant à un but étranger à l'économie agricole, viticole ou forestière ainsi que d'aménager un emplacement destiné à recevoir des véhicules habitables ou des maisons mobiles ». Le différend en chiffres : le propriétaire réclame aujourd'hui une indemnité pour cause d'expropriation matérielle de 407 540 francs. Instance après instance, le Tribunal fédéral vient à être saisi de l'affaire; son verdict est net : le propriétaire en cause, G. R., est débouté.

Extrêmement significative est la motivation du jugement des sages de Mon-Repos. Le Tribunal fédéral commence par démontrer que le décret neuchâtelois (de 1966) n'aggrave pas la situation du propriétaire par rapport au règlement de 1958: il est toujours possible, sur la parcelle acquise en 1936, d'élever des bâtiments servant à un but agricole, viticole ou forestier; seule est supprimée la possibilité d'y construire des maisons de plaisance ou des chalets de week-end.

Mais le plus intéressant est ailleurs. Examinant le problème de l'« expropriation matérielle », les juges sont amenés à évaluer les normes de déve-

loppement de la construction dans les environs. Et là, la citation s'impose : (...) « Le développement de la construction dans une région n'est plus l'affaire des seuls propriétaires; il dépend toujours davantage de la planification établie en fonction de l'intérêt général. Dans ce domaine il incombe aux pouvoirs publics de fixer les centres de gravité de cette expansion, de dire où la construction sera encouragée et où elle sera freinée. Objectivement, les perspectives de construction sur une parcelle dépendent donc, en partie tout au moins, de la planification et de la réglementation communales qui doivent tenir compte de données objectives et orienter la construction selon les exigences de la topographie, de la démographie, de l'hygiène sociale et de l'urbanisme dans une région déterminée » (en l'espèce le Tribunal fédéral constate que la parcelle est située à près de trois-cents mètres des plus proches constructions et qu'elle est, de plus, séparée de l'agglomération de Boudry par une ligne de chemin de fer; en outre, les juges constatent que la parcelle n'est pas équivalente sans frais disproportionnés »).

On est fort loin de l'« argumentation » développée pendant des semaines contre l'aménagement du territoire à l'occasion de la consultation populaire ! Tenir compte de la réalité sur le terrain, c'est donner la priorité à l'intérêt général; en l'absence d'une loi adéquate, la jurisprudence du Tribunal fédéral est en train, cas après cas, de jeter les bases d'un aménagement digne de ce nom.

DANS CE NUMÉRO :

Pp. 2/3 : Méthodes publicitaires : Nestlé campe sur ses positions — Une nouvelle de G. Baechtold; p. 4 : Sécurité sociale en Suisse : on navigue à vue; p. 6 : Point de vue — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7 : Dans les kiosques alémaniques; p. 8 : Seveso : l'acte d'accusation.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 371 12 juillet 1976
Treizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 40 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Victor Ruffy

371

Méthodes publicitaires : Nestlé campe sur ses positions

« Nos produits sont indispensables pour beaucoup d'enfants. Nous ne pouvons, par conséquent, renoncer à une publicité bien faite. Car les mères doivent savoir ce qui est à leur disposition dans les nombreux cas où l'allaitement maternel fait défaut. Sans cela, elles utiliseraient des produits moins bien adaptés aux besoins des bébés et les moins éduquées d'entre elles les prépareraient avec des méthodes qui ne seraient pas plus hygiéniques que celles qui ont été critiquées à l'occasion de ce procès. Ce n'est pas de cette façon que le problème sera résolu, mais bien en faisant une publicité — même à la radio ou à la télévision quand cela se justifie — qui informe, aide, et en même temps, si nécessaire, rend attentif aux dangers d'une préparation contraire aux règles de l'hygiène et à celles établies par les fabricants de ces produits. Il est illusoire, dans des pays qui ont une faible proportion de services médicaux et pharmaceutiques, de vouloir réaliser cette information uniquement à l'aide du corps médical, paramédical ou pharmaceutique. Nous devons affirmer notre pleine confiance dans l'éthique qui inspire nos actions. Nous devons faire comprendre à tous notre ouverture et notre volonté de modifier, comme nous l'avons toujours fait, nos méthodes parallèlement au progrès scientifique et social dans tous les pays où nous travaillons ». Le jugement final du procès intenté par Nestlé au Groupe travail tiers monde a inspiré bien des commentateurs à travers la presse helvétique, européenne et même mondiale. Son de cloche général, à quelques exceptions près : le soulagement; un soulagement né de la petite phrase du juge Sollberger précisant que la (légère) condamnation infligée aux traducteurs suisses allemands du rapport « Babykillers » ne devait pas être comprise comme une approbation sans réserve des techniques publicitaires de Nestlé.

Aujourd'hui, il faut déchanter : la multinationale campe sur ses positions; elle n'a nulle intention de rectifier le tir après le procès de Berne comme en témoignent les lignes reproduites ci-dessus, et extraites d'une « circulaire générale » datée du 2 juillet dernier, adressée à « tout le personnel » et signée du directeur de Nestlé, A. FÜRER.

Plus concrètement encore, A. FÜRER précise brièvement sa ligne de conduite : « J'ai fait, il y a deux ans (soit en tout cas après la parution du rapport « Babykillers » en anglais. Réd.), une enquête dans tous les marchés concernés pour savoir si les méthodes de publicité impliquées pouvaient être critiquées ou — pour utiliser les mêmes termes que les accusés — considérées comme immorales. Si j'avais trouvé que ce reproche était fondé, j'aurais tout de suite supprimé tout ce qui ne pouvait pas se défendre. Car, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, nous voulons mener nos affaires d'une manière honnête et avec une conscience nette. J'ai pu constater que les méthodes de publicité appliquées étaient des méthodes normales et courantes, comme elles sont utilisées à travers le monde par les fabricants de tels produits. Nos sociétés avaient pris depuis longtemps des mesures supplémentaires pour mieux orienter les mères. J'ai donné des instructions pour que l'on persévère dans cette voie et que l'on adapte encore davantage la publicité aux conditions particulières des pays en question ».

Voilà toute l'argumentation des membres du Groupe de travail tiers monde balayée en quelques phrases ! Et par ailleurs l'échange d'arguments devant la justice réduit à des répliques sur une scène de théâtre...

Mais, pouvait-on, de façon réaliste, imaginer un instant que l'immense édifice organisé depuis Vevey change de couleur publicitaire après l'infime (en regard des intérêts en jeu) accident de parcours bernois ?

Un indice pourtant reste troublant et laisse à penser que le débat n'est pas clos, et ne se résume pas, pour les hautes sphères de Nestlé, à la rédaction de professions de foi outrées et quelque peu

dédaigneuses. Au long de ce texte destiné aux membres du personnel qui devraient répondre aux questions de « leur famille, de leurs amis, ou de leurs connaissances », A. FÜRER en vient aux « controverses scientifiques » suscitées par l'« utilisation des produits infantiles ». Et de citer longuement en exemple l'objectivité d'un article du professeur Robert Debré, publié dans « Nestlé Research News 1974/75 », et tout entier consacré à l'alimentation des nourrissons. Or le distingué membre de l'Académie des sciences ne se livre pas, et de loin, au long des sept pages en question à un panégyrique des produits semblables à ceux vendus par Nestlé. Le fait que ces propos spécialisés viennent pourtant appuyer les déclarations catégoriques de la direction de Nestlé surprend donc. Qu'on en juge par quelques lignes du professeur Debré !

L'enjeu connu : « Il semble établi que la sous-nutrition, ou différentes formes de malnutrition par déséquilibre ou carence, si elles durent un certain temps et cela particulièrement dans la première année de la vie, ont des conséquences sensorielles ou intellectuelles qui demeurent irréversibles. Une des mesures, et qui n'est pas la seule, très frappante, est celle du périmètre crânien qui chez ces enfants est inférieure à celles de témoins correctement choisis ».

Pas de formules définitives

Au long de sa démonstration, le professeur Debré s'attache à montrer que la formule définitive pour l'alimentation du nourrisson, privé pour une raison ou pour une autre du sein de sa mère, est loin d'être trouvée. Le lecteur en déduit normalement que la plus grande prudence s'impose en la matière. Mais surtout, le spécialiste français cité par Nestlé replace le problème des « aliments infantiles » dans son contexte le plus large lorsqu'il aborde la phase du « sevrage ». On découvre alors qu'il serait vain de cantonner le débat à une étape seulement du développement de l'enfant et qu'il s'agit là d'une stratégie globale extrêmement déli-

cate qui s'accommode mal — la conclusion est immédiate — d'une offensive commerciale univoquement conditionnée par le déchaînement concurrentiel sur les « marchés alimentaires » du tiers monde ou calquée sur les modèles publicitaires à la mode.

Le cap du sevrage

La parole encore au professeur Debré :

(...) Le problème des aliments du sevrage a pris une importance et acquis des dimensions considérables au cours de ces dernières années. Il est intéressant pour les nourrissons des pays favorisés, d'une gravité exceptionnelle pour les enfants du tiers monde. Car l'on peut dire que pour des millions d'enfants, qui occupent la plus grande partie de la terre, la maladie du sevrage est la plus grave et la plus répandue. C'est la vraie maladie de la faim des pays déshérités. Elle est liée à la fois à l'insuffisance de la ration et au déséquilibre de celle-ci. Les deux éléments fondamentaux, qui sont loin d'être les seuls et que l'on retrouve à la base de cette maladie, sont l'absence des protéines d'origine animale d'une part, et l'excès de produits hydrocarbonés par rapport au taux des protides d'autre part.

» Les protéines végétales que l'on administre à ces enfants sont composées d'acides aminés dont l'équilibre est très différent de celui des protéines animales et cette composition chimique est d'autant plus fâcheuse que l'insuffisance de certains acides aminés essentiels limite l'absorption de certains autres également essentiels. On ne saurait exagérer l'importance de ce « facteur limitant ». L'idéal serait donc de fournir à ces enfants des protéines animales en quantité suffisante, mais bien des conditions, que l'on imagine, empêchent que l'on puisse ainsi modifier le régime. On a donc eu recours à des aliments de sevrage artificiellement composés, dont l'annulation des « facteurs limitants » de chaque protéine. Ajoutons que dans les aliments de sevrage qui obtiennent un légitime succès, l'équilibre entre les apports

caloriques fournis par les protides, les glucides et les lipides, ainsi que la composition saline sont soigneusement respectés.

» L'effort remarquable accompli par les pédiatres des générations précédentes et l'industrie du lait nous permettent d'obtenir des laits de vache modifiés, dont les qualités sont remarquables. A l'heure actuelle, un nouvel effort dans le sens du progrès a été tenté, celui de fabriquer des laits mieux adaptés au nourrisson humain et qui sont même sur certains points supérieurs au lait de femme (...). Les essais concernant ces nouveaux laits sont pleins d'intérêt. Déjà, on peut apercevoir certaines de leurs qualités, certains de leurs défauts et la manière de les corriger. On peut prévoir que ces laits adaptés représenteront de nouveaux produits utiles pour l'alimentation des nourrissons, peut-être plus encore dans les états pathologiques que pour les nourrissons normaux ».

Même si l'on salue les progrès de la science, les incertitudes nées des récentes découvertes n'imposaient-elles pas le cri d'alarme du Groupe travail tiers monde devant la toute-puissance du commerce ?

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

La pluie

Planté dans le paysage à pic, le quai semblait le plancher d'un vaste immeuble. Au sous-sol, trois Chiliens ramaient dur, tirant vers les piliers les câbles du bateau. Au premier étage, des camions bâchés sortaient des hangars. Au second, un cavalier avec sa monture blanche trottait sur la terre rouge. Et, tout en haut, sur la crête, près d'un arbre en forme de perroquet, fumait une bicoque verte. Avec la pluie, les nuages accrochés à la pente, le paysage était curieux, mais sinistre. Les jours passant, il devint insupportable.

Les hommes du bord étaient fascinés par les

piliers dégoûtants, les camions ruisselants. La bicoque verte pleurant sous l'arbre en forme de perroquet. Il aurait fallu louer des chevaux, des bottes en cuir ou en laine, des éperons à roulette, cueillir une cravache au bord de la route et caracolier sous les averses. Mais personne n'en avait le courage. Et toujours on attendait l'arrêt de la pluie pour charger le cargo. Les ponts noyés refoulaient l'unique passager dans sa cabine poisseuse. Pour se distraire, le vieil homme n'avait, lui, que les livres du bord lus et relus.

Et sa raison sombra dans l'eau douce. Oui, ce retraité dont c'était « la croisière de sa vie » se ratatina sous les trombes d'eau. Il se mit à siffler, gazouiller, battre des paupières. Il eut des moments de révolte, hurlant sur le pont : « Der Regen ! Der Regen ! » Une période d'abattement suivait. On le trouvait immobile au coin d'un couloir, les yeux clos. Peu à peu, il s'identifia à un oiseau, se mit à voler autour du bateau, s'ébroua sous la pluie, amassa des brindilles. On l'enferma dans sa cabine. Un matin, il s'envola. On le chercha longtemps, puis on le crut noyé. Le sixième jour, on le découvrit niché dans l'arbre en forme de perroquet, entièrement nu et trempé jusqu'aux os. Quand on l'approcha, il sauta au sol, gloussa, gratta la terre, puis il eut un rire fou, inextinguible. Il s'était collé aux fesses le prospectus mouillé d'une agence de voyage qui proclamait en lettres d'or : « Le soleil de l'Amérique du Sud vous attend ».

G. B.

A NOS LECTEURS

Prochain numéro de DP : parution le 26 août. Nous reprenons ensuite le rythme de parution hebdomadaire abandonné pendant les mois de juillet et d'août.

PS. Merci à ceux qui nous ont fait parvenir les noms de leurs connaissances de vacances qui n'étaient pas encore abonnées à « Domaine Public » !

La sécurité sociale en Suisse: on navigue à vue

La marche vers le « socialisme » à travers la gestion des fonds des caisses de retraite : le thème est à la mode outre-Atlantique, mais s'il a à première vue un petit côté provocateur au pays du grand capital, il ne recouvre pas moins une réalité indiscutable. Les spécialistes¹ calculent que par l'intermédiaire de leurs caisses de retraite les salariés américains possèdent aujourd'hui au moins 25 % des capitaux propres des entreprises de leur pays, une part du gâteau qui leur assure un contrôle efficace sur l'ensemble des affaires; de leur côté, les caisses de retraites des travailleurs indépendants, des fonctionnaires et des enseignants en détiennent au moins 10 %. Et cette proportion va croissant, au point que l'on estime que dans dix ans les caisses de retraite auront entre leurs mains au moins la moitié du capital, et jusqu'à deux tiers avant la fin du siècle.

Concrètement, on s'est rendu compte que les principales caisses de retraite, celles des mille plus importantes sociétés jointes à la quarantaine des caisses gérées par les syndicats, « contrôlent déjà pratiquement chacune des mille grandes sociétés qui occupent les positions clés de l'économie, ainsi que les cinquante plus grandes entreprises non industrielles » (banque, assurances, commerce et transports).

C'est dire que le travailleur américain, par l'intermédiaire de sa caisse de retraite se développant comme investisseur, est parvenu à la « propriété des moyens de production », stade ultime du socialisme classique.

Bien sûr, l'affirmation des caisses de retraite dans le capitalisme américain n'a pas — ou pas encore — modifié la répartition du pouvoir dans les entreprises : les caisses de retraites sont avant tout des investisseurs, sans vocation de gestion (une entreprise ne leur plaît pas ? elles cherchent un meilleur placement !). De même le droit de « pro-

priété » du travailleur sur l'entreprise par l'entremise de la caisse à laquelle il est affilié ne s'exprime pas en des termes classiques : le droit à une « pension » ne saurait correspondre à un droit de propriétaire, au moins au sens où on l'entendait couramment jusqu'ici. Il n'en reste pas moins que les quelque 50 000 caisses de retraite en activité aujourd'hui aux Etats-Unis (50 millions d'adhérents en 1973, sur une population active occupée de 85 à 90 millions de personnes) pèsent d'un poids prioritaire sur l'ensemble de l'économie.

On conçoit aisément que, dans un tel contexte, une nouvelle race de « managers » prenne une importance considérable et que des normes strictes soient imposées au chapitre de la gestion des fonds en question. En voici quatre exemples, extraits de la loi fédérale américaine sur les retraites complémentaires (1974) :

- les caisses de retraite sont gérées par des managers indépendants, sur le modèle des fonds communs de placement;
- la Caisse n'investit pas, ou un minimum, dans l'entreprise où ses adhérents sont employés;
- la Caisse ne peut pas détenir plus de 5 % du capital social d'une entreprise;
- la Caisse ne peut pas investir plus de 10 % de son actif dans la même entreprise.

Les idées d'Ota Sik

En Europe, le problème entre peu à peu dans le champ des préoccupations majeures de l'époque, tant dans le domaine économique que dans la sphère sociale. On se souvient des propositions d'Ota Sik; le théoricien du « printemps de Prague » suggérait, en 1969, de mettre sur pied une Caisse de retraite nationale gérée par les syndicats, alimentée par les bénéfices des entreprises réinvestis dans celles-ci. Sik voyait les syndicats, au bout de vingt-cinq ans, en état de contrôler 10 % de l'industrie du pays. Le gouvernement social-démocrate danois, de son côté, avait pro-

posé un plan proche des idées du célèbre économiste tchécoslovaque, et selon lequel la Caisse de retraite des travailleurs danois aurait possédé en l'an 2000 10 à 15 % de l'industrie danoise (plan retiré faute d'un consensus politique). Le gouvernement suédois, pour sa part, annonçait l'année dernière un plan prévoyant d'affecter 20 % des bénéfices après impôt réalisés par les grandes entreprises à l'achat d'actions de la firme, qui seraient détenues par une Caisse nationale de retraite.

Suisse : une réflexion embryonnaire

En Suisse, force est de constater que la réflexion est embryonnaire à ce chapitre. A cela une raison simple : les données les plus élémentaires manquent, qui pourraient fonder un quelconque plan social. Récemment, devant l'assemblée de la Société suisse de statistique et d'économie politique (mai 1976) le directeur de l'Office vaudois de statistiques, Pierre Gilliland, faisait le point des questions dont les réponses seraient à même de fonder une analyse efficace de notre sécurité sociale : de là il serait possible, semble-t-il, d'élaborer un véritable système, qui ne soit pas seulement, comme c'est « grosso modo » le cas aujourd'hui, un ensemble de mesures juxtaposées. Ces questions sont les suivantes :²

1. Quels sont les volumes, les impacts, les rôles et la répartition de la masse des prélèvements et de la masse des redistributions monétaires par les canaux de la sécurité sociale ?
2. Quelles sont les contributions directes et indirectes des pouvoirs publics aux divers secteurs sociaux et quelles sont leurs répercussions économiques ?
3. Comment se traduisent ces mesures sur l'organisation sociale, la répartition des activités entre secteurs publics et privés ?

² Exposé à paraître dans la revue de la Société suisse de statistique et d'économie politique, et dont nous adaptons ici un condensé mis au point par Pierre Gilliland et Yves Goël.

¹ Voir les thèses de Peter Drucker développées dans « L'Expansion », juillet/août 1976.

4. Quels sont les emplois, en quantité et en qualité, qui découlent du système de sécurité sociale ?
5. Quelle est l'efficacité et quelle est l'adéquation de la sécurité sociale, sachant par diverses analyses ponctuelles que les inégalités sociales se cumulent ?

6. Quels sont les avantages et les inconvénients des sous-systèmes de répartition et de capitalisation, complémentaires dans l'esprit de notre sécurité sociale ?

7. Comment s'adapte le système de sécurité sociale dans une société en changement ? Avec quels indicateurs mesurer les conséquences quantitatives et qualitatives des mesures prises ou d'aménagement des objectifs, et comment corriger les maladaptations.

Toutes questions qui conditionnent donc une conception cohérente de la sécurité sociale en Suisse. Or les carences statistiques sont ici flagrantes ! En veut-on quelques exemples, cités par Pierre Gilliard ?

Des données incohérentes

— Ce sont, paraît-il, des travaux urgents et prioritaires, ainsi que l'insuffisance du personnel, qui auraient empêché de poursuivre le simple dépouillement par canton des données AVS et AI; le dernier aperçu date de 1969 ! Il faut remonter à l'enquête de 1970 pour la prévoyance-vieillesse professionnelle, alors que le nombre des institutions a pratiquement doublé depuis. Les mêmes tableaux de 1970 sont reproduits d'une année sur l'autre dans les annuaires statistiques de la Suisse. — La présentation de l'Annuaire statistique de la Suisse prête parfois à confusion : ainsi, sous « dépenses totales pour les assurances en Suisse », il faut comprendre « cotisations des assurés et des employeurs, subventions des pouvoirs publics ». Le titre français induit le lecteur en erreur, les montants avec d'autres tableaux ne concordant jamais (c'est qu'il faut comparer les montants de ces « dépenses » avec une sous-rubrique d'un tableau concernant les « recettes » totales). La

somme indiquée pour les institutions de prévoyance sociale est une estimation...

— « La Vie économique » donne des récapitulations par branche des montants des recettes et dépenses; mais on tombe là sur des estimations rectifiées à plusieurs reprises. En outre, les produits du capital du troisième pilier et des autres assurances privées ne sont pas inclus, les informations n'étant pas disponibles pour une comparaison homogène (cela n'est nullement négligeable, car en 1973 par exemple, les primes encaissées sont de l'ordre de 3 milliards, et les dépenses de 1 milliard et demi seulement).

Le poids des charges sociales devient l'objet d'une controverse générale dans notre pays. Et en particulier nombreuses sont les voix, dans les milieux bourgeois, qui clament au grand dam de la gauche que le temps du coup de frein brutal est venu.

Que dit l'« expert » — ou celui qui est considéré comme tel — face à ces positions contradictoires ? Généralement, il parle d'optimalité, d'efficacité, de règle d'or; il compare notre système avec celui des Etats-Unis ou de la Suède, etc. Bref, le plus souvent, il disserte sur une base macro-économique partielle, sans avoir les moyens de vérifier ses assertions. Fréquemment, les disparités des effets du système sur les diverses couches sociales et les répercussion de la redistribution monétaire sur l'emploi et la consommation sont ignorées, ou effleurées seulement.

En fonction d'objectifs définis, il s'agirait dans une perspective scientifique de procéder d'abord à la saisie des données, puis à leur analyse pour fournir des informations. Et sur la base de leur interprétation d'une part, des conséquences plausibles d'autre part, on pourrait alors proposer des aménagements et des améliorations de notre système de sécurité sociale.

Malheureusement, si les « interprètes » sont nombreux, qui se soucie de saisir les données ? Les faits sont têtus et souvent gênants. La réalité est toujours plus complexe que l'interprétation théorique que l'on entend en donner. L'opacité statis-

tique actuelle permet également d'élaborer des projets ou des projections, dont les intentions ne sont pas toujours claires.

La conclusion à tirer de telles carences est immédiate. Pierre Gilliard l'énonce sans détours : « On est réduit à une navigation à vue. On peut s'étonner en conséquence, des affirmations péremptives sur notre système de sécurité sociale, jugé insuffisamment développé par les uns et trop luxueux pour d'autres. L'on ne saurait se contenter en 1976 de dissenter dans un domaine où les chiffres globaux par branche les plus récents datent de 1974 et dont les rares ventilations par canton reposent sur des données de 1969 (ironie de la production statistique, ce ne sont pas les indications, par ailleurs intéressantes, disponibles sur la caisse de pension et de secours du personnel des Chemins de fer fédéraux, qui seront d'une quelconque utilité pour une analyse globale !).

» Les flux monétaires et les effets économiques et sociaux de la sécurité sociale ne sont guère connus, et faute de statistiques, ne peuvent donc être analysés. A un niveau aussi général et grossier, et d'un point de vue scientifique, les jugements et les prédictions sont donc hâtifs, quelles que soient leurs orientations. »

(A suivre)

Pluton-Malville

L'horreur sur nous
Dans nos mains de fumée
Comme un chancre de fer
Et de contre-mémoire
Sous un ciel d'astres
Que nul ne nomme plus.

Gilbert Trolliet

POINT DE VUE

Moi, j'aime les prospectus

Une petite phrase, dans le dernier « Nouvel Observateur », l'Hebdomadaire des Frustrés : « Plus personne, même à gauche, ne soutient aujourd'hui que la France devrait renoncer à sa force de frappe atomique ». Suit un article qui « analyse les lois rigoureuses de la dissuasion nucléaire ».

Je n'ai pas lu l'article. D'ailleurs, il y a belle lurette que je ne lis plus le N.O. que très sporadiquement — et le plus souvent sans l'acheter. Ses manières de bulletin paroissial pour gens de gauche riches ne m'agacent même plus. En fait, je lis de moins en moins les journaux. Je ne lis bientôt plus que des revues et des livres techniques et, surtout, *des prospectus*.

Lire autre chose

C'est comme ça, j'aime les prospectus, les catalogues, les fiches techniques et les trucs de ce genre. C'est passionnant et formidablement instructif. Ah ! vous devriez lire plus de prospectus ! *Il faut réhabiliter le prospectus*.

Tenez, par exemple : si vous vous intéressez aux roulements à billes miniatures, je vous conseille de lire le catalogue de SKF. Très bien, vraiment très bien. Superbe. De merveilleux roulements à billes. Excellente introduction. Si votre sympathie va aux micromoteurs, je vous recommande chaleureusement le catalogue de Portescap (La Chaux-de-Fonds). Une œuvre d'art. Exemple, absolument exemplaire. Passionnant. Des micromoteurs admirables présentés avec une intelligence rare et un goût... alors là, je leur tire mon chapeau ! Plessey Electronics (GB), pour sa série de récepteurs professionnels PR et PVR a fait un excellent travail. Catalogue très clair, quasi

parfait, malgré l'abus de majuscules dans les titres.

BBC et Sulzer ne sont pas mal non plus. Un peu froids, dirais-je. Textes de haut niveau, évidemment.

Cette nana de la page 11

En revanche, j'estime que le catalogue de Rüeger sur sa nouvelle gamme modulaire de thermomètres industriels, eh bien ce catalogue est mal fait. Surchargé. Et je me demande bien ce que vient foutre cette photo de nana en pantalon en haut de la page 11. Vraiment inacceptable. Dommage, vraiment dommage. Rüeger, faudra revoir ça, hein, et vite !

Evidemment, il y a beaucoup de prospectus et de catalogues de basse extrace. C'est affligeant. Les catalogues espagnols et français, notamment, sont souvent mal faits, pas propres. Bricolage indigne et révoltant.

Qu'ils prennent donc des leçons chez Braun, ou Philips, bigre de bigre !

Avec les Américains, c'est vraiment très variable. En général, abus de photos mais sympathiques lettres d'introduction.

A vos plumes !

Bref, il reste beaucoup à dire et beaucoup à faire pour améliorer la qualité des prospectus et catalogues dans le monde. Et c'est dans ce but que j'ai fondé, il y a exactement trente secondes l'AILECEP, l'Association internationale des lecteurs exigeants de catalogues et prospectus, dont je me nomme, évidemment, président d'honneur à vie. La place de président en exercice est donc à pourvoir. Veuillez vous annoncer par écrit. Merci.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Appartements à vendre

Italie 1976.

— Comme d'habitude, frappé par la diffusion de la presse, et notamment de la presse de gauche. Alors qu'en France, dès qu'on s'écarte des centres urbains, il devient difficile de trouver « Le Monde » — pour ne rien dire de « L'Humanité », ou du « Populaire », quand il y avait encore un « Populaire » (et chez nous, naguère, « La Sentinelle »...) — ici, c'est-à-dire dans le nord de l'Italie, « L'Unità » figure jusque dans les bourgs, voire dans les villages.

Pourtant, la situation n'est pas, semble-t-il, meilleure que chez nous. Aujourd'hui, 22 juillet, la « Stampa Sera » consacre un article à la « Crisi dei giornali » et annonce que trois quotidiens sont menacés de disparaître : le « Giornale d'Italia » (de Rome), le « Telegrafo » de Livourne et le « Tuttoquotidiano » de Cagliari (Sardaigne). Les raisons ? Les mêmes que partout ailleurs : un exemplaire d'un quotidien moyen revient à 250 liras (75 centimes), mais il se vend à 150 liras (45 centimes), moins qu'un café (250-300 liras). En deux ans, le prix du papier a triplé, le prix de l'impression doublé, cependant que le nombre des lecteurs demeurait stationnaire et que le prix du numéro augmentait tout au plus de moitié...

Le public et la critique

— Cinéma. Fossé remarquable entre le public et la critique — un public... « bon public » et une critique plus sévère. Par exemple, succès exceptionnel de la « Maison sur la colline de paille » (cinq étoiles), film « dramatique » que la critique juge médiocre (une étoile). Succès (quatre étoiles) de la « Brigade d'assaut anti-rapt », film dramatique, de « L'infirmière », film « sexy » et de « Cosmos An 2000 », film de science-fiction, que la critique juge également médiocres. Une exception : le « Vol au-dessus d'un nid de coucou »

remporte un succès exceptionnel (cinq étoiles) et il est jugé très bon par la critique (quatre étoiles).

Villars au plus offrant

— A part quoi, je lis avec plaisir dans la « Stampa » du 18 juillet l'annonce suivante : « Suisse française à 1300 mètres et à trois heures à peine de Milan et de Turin, dans la station la plus moderne de sports d'hiver et d'été du Canton de Lausanne (sic), nous vendons également aux étrangers des appartements panoramiques dans des chalets de luxe. S'adresser directement au constructeur : Immobilière de Villars SA... » etc.

Ce qui démontre :

1. Que tout ne va pas si mal en Italie et qu'on trouve encore des Italiens disposant de quelques économies;
2. que notre pays n'est pas aussi xénophobe que telles initiatives ou telle votation récentes pourraient le laisser croire : nous accueillons volontiers les étrangers, même les Italiens, et cela malgré les dispositions fédérales en la matière, qui se laissent apparemment aisément tourner;
3. que Maurice Chappaz a bien tort de s'en prendre aux promoteurs immobiliers valaisans — du racisme, ça ! : les Vaudois dans ce domaine ne sont pas en retard...

J. C.

DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

AM 76

AMM (Analyse multi-média) a été rebaptisée cette année AM (analyse média) pour tenir compte de nouvelles méthodes appliquées pour l'analyse de la publicité à la télévision (qui ne permettent pas de comparaisons entre les divers médias).

Les résultats de l'Analyse média 1976 ont été publiés le 27 juillet et les milieux intéressés à la

publicité se sont immédiatement plongés dans cette masse de données.

Les amis d'affaires de la Maison Ringier, par exemple, recevaient quelques heures après la parution les premières tendances et des résultats importants.

Quelques reflets de ces chiffres.

Pour les principaux quotidiens les variations par rapport à 1975 restent dans la marge de confiance, ce que signifie qu'il n'y a que peu de variations. Seule exception notable, le quotidien « Die Tat » qui baisse sensiblement d'audience, ce qui pourrait en faire une victime d'une politique de révision des objectifs culturels de Migros. Notons que les données de « La Suisse » et « La Tribune-Le Matin » ne sont pas comparables à celles de 1975 car, pour la première fois, sont publiés deux relevés différents, pour les six éditions des jours ouvrables, d'une part, et pour l'édition dominicale, d'autre part.

Périodiques en baisse

Les changements sont plus marqués dans les périodiques avec des baisses importantes pour « Fémina » (édition française), « Nouvel illustré » et « Trente jours » en Suisse romande, alors que les plus fortes augmentations du cercle des lecteurs sont le fait de « Sélection » et de « Flair » pour les périodiques en langue française. En Suisse alémanique, « Pro » (journal distribué gratuitement) perd bien des lecteurs et « Schweizer Illustrierte/sie + er » en gagne beaucoup et dépasse pour la première fois le million de « contacts » possibles.

Les plus grands quotidiens romands, selon l'Analyse média, sont dans l'ordre : « 24 Heures », « La Suisse », « La Tribune-Le Matin » et la « Tribune de Genève ». En Suisse alémanique ce sont « Blick », le « Tages Anzeiger » et « National Zeitung » (le « Tagblatt der Stadt Zurich », avec une seule page d'information, peut difficilement être classé dans le peloton de tête, plus exactement à la troisième place qui lui revient statisti-

quement). Enfin « Corriere del Ticino » domine au Tessin.

« Trente Jours » en tête

Pour les périodiques, l'ordre des présences en Suisse romande n'est pas modifié (ici, l'ordre descendant) : « Trente Jours », « Nouvel Illustré », « Radio TV/Je vois tout », « Sélection »; il est le suivant en Suisse alémanique : « Pro », « Schweizer Illustrierte/sie + er », « Der Schweizer Beobachter », « Schweizer Familie ».

On est en droit d'espérer que les responsables des rédactions étudieront aussi attentivement « AM 76 » que le font les publicitaires et les personnes chargées de gérer les journaux les plus dynamiques.

— Dans le dernier numéro du magazine du « Tages Anzeiger » (32), une étude sur le cinéma suisse et allemand. Angle d'attaque : les films tournés sur le travail ou sur des travailleurs. Le bilan est éloquent : le sujet ne semble pas inspirer particulièrement les cinéastes tant de ce côté-ci du Rhin que de l'autre ! La liste des productions suisses recensées par l'auteur (actuellement en stage à l'Université de Cologne, institut des mass media) en ce qui concerne les auteurs helvétiques :

Godard, précurseur

1954 : « Opération Béton », Jean-Luc Godard;
1964 : « Siamo Italiani », Alexandre J. Seiler;
1970 : « Braccia si — uomini no », Peter Ammann;
1972 : « Lo Stagionale », Alvaro Bizzari;
1973 : « Henry Avanthay » (La fabrication d'une hotte en noisetier), Groupe de Tannen;
1974 : « Les mineurs de la Presta », Groupe de Tannen — « Il Rovescio della Medaglia », Alvaro Bizzari — « Die letzten Heimposamenten », Yves Yersin — « Cerchiamo per subito operai, offriamo... », Villi Herman — « Arbeiterehe », Robert Boner — « Suseto », Remo Legnazzi;
1975 : « Ein Streik ist keine Sonntagschule », Hans et Nina Stürm, Mathias Knauer.

Seveso: l'acte d'accusation

Seveso. Le voile se lève peu à peu sur les retombées du nuage toxique de l'usine Icmesa. Mais les inconnues aussi se multiplient. La toile de fond: l'impuissance des pouvoirs publics, de la collectivité face à l'organisation de Roche-Givaudan. Mais si l'on est réduit à considérer comme des données du problème, l'exportation du danger en Italie, le rôle incroyable de la corruption sur le plan local (des directeurs imperturbables face aux injonctions des pouvoirs publics), la bonne conscience provocante des responsables genevois et bâlois (on paiera, on est assuré, ce sont les risques du métier, ça représentait quand même des postes de travail dans une région menacée par le chômage), il reste des questions qui doivent recevoir au plus tôt des réponses totalement satisfaisantes. Parmi l'abondance d'articles publiés, ces lignes du « Monde » (4 août, interview du professeur genevois Marc Oltramare recueillie par Isabelle Vichniac) paraissent les plus pertinentes et cernent de façon claire l'enjeu politique, économique et social de cette catastrophe :

« Dans l'affaire de Seveso, il ne fait aucun doute qu'il y a eu des lacunes et des erreurs commises par l'entreprise. »

« On pouvait tout de même s'attendre à ce que Icmesa, une filiale du groupe Hofmann-Laroche, une des firmes les plus riches du monde, possède des moyens de protection efficaces, surtout lorsqu'il s'agit d'une usine dont la production présente des risques graves. Les responsables savaient bien que la production d'hexachlorophène à partir de trichlorophénol risquait, en cas d'emballement de la réaction résultant d'une chaleur excessive, d'amener la formation de dioxine.

» Or, le thermostat contrôlant normalement la température de la cuve où a eu lieu la réaction n'a pas fonctionné. La réaction a continué à s'emballer, alors qu'elle aurait dû être interrompue par un système adéquat, dont on comprend mal qu'il n'ait pas fonctionné. La suppression des vapeurs a elle-même fait sauter une soupape et le nuage

s'est échappé. Une « tour d'absorption » aurait dû exister, pour empêcher les vapeurs de se propager à l'extérieur.

Interrogé sur le point de savoir s'il n'existait pas au moins des moyens de limiter les conséquences de la catastrophe, le professeur Oltramare répond :

« Après l'accident, les responsables de l'usine Icmesa devaient certainement penser à la possibilité d'un dégagement de dioxine et auraient dû procéder aux investigations nécessaires. Or il semble que, pendant plusieurs jours, ils n'aient recherché que le trichlorophénol. C'est comme si un médecin recevant un malade gravement atteint, se bornait à chercher dans une seule direction, ou comme si un policier, après un drame odieux, ne suivait qu'une seule piste.

» M. Waldwogel, PDG de Givaudan SA, pro-

Pour des villes respirables

Les mois d'été sont en définitive un repos surtout pour ceux qui restent, ceux qui profitent par exemple des centres urbains débarrassés pour quelques semaines d'une bonne partie des voitures qui faisaient à ce point partie du paysage quotidien que l'on ne pouvait plus imaginer des rues calmes à midi ou en début de soirée. Bref, c'est en juillet et en août, dans des villes soudain respirables, que pourrait germer l'idée d'un grand coup de balai, d'une révolution qui laisserait les transports publics maîtres de la place. Ce, dans l'intérêt de la majorité, ainsi que le font apparaître les statistiques réunies par les spécialistes chargés d'élaborer la « conception globale suisse des transports ».

Le choix des citadins

Qu'on en juge plutôt en examinant le mode de transport utilisé pour les déplacements professionnels dans trois des plus grandes villes suisses ! La balance penche nettement en faveur des utilisa-

teurs de l'usine Icmesa, a déclaré que les traces de dioxine n'ont été décelées qu'après une semaine. Vingt-quatre heures devraient largement suffire pour cette constatation. Une entreprise de cette dimension, avec les spécialistes qu'elle a, ne pouvait pas ignorer le taux de toxicité d'une substance comme la dioxine. Elle devrait sans nul doute disposer des systèmes d'analyse permettant d'évaluer sans tarder les dangers de pollution. Or, pendant huit jours, les habitants de Seveso ont continué à être pollués alors que tout cela aurait pu être évité.

» La pollution dont souffre la région milanaise a probablement aggravé la situation. Le véritable « chapeau » qui recouvre Milan a vraisemblablement empêché le dioxyde de se diluer, le faisant retomber et provoquant des concentrations dangereuses. »

teurs des transports publics (chemins de fer, tramways et bus) :

— Zürich :

66 % pour les transports publics,
34 % pour l'automobile.

— Genève :

47 % pour les transports publics,
53 % pour l'automobile.

— Berne :

67 % pour les transports publics,
33 % pour l'automobile,

Si l'on prend en compte uniquement les déplacements professionnels à l'intérieur des villes, les chiffres sont encore plus nets :

— Zürich :

71 % pour les transports publics,
29 % pour l'automobile.

— Genève :

49 % pour les transports publics,
51 % pour l'automobile.

— Berne :

73 % pour les transports publics,
27 % pour l'automobile.